La médecine des assurances: davantage qu'une «simple discipline»

Vous vous demanderez peut-être ce qui m'amène, en tant que membre du Comité central de la FMH, à consacrer un éditorial à la médecine des assurances. Eh bien, c'est l'une des activités que j'exerce en ce moment parallèlement à mon mandat au sein du CC: depuis dix-huit mois, outre mon travail de pneumologue, j'œuvre en effet comme cheffe de clinique auprès de l'asim (Academy of Swiss Insurance Medicine). A part la gestion des cas faisant l'objet d'une expertise souvent pluridisciplinaire, j'y suis responsable de la formation postgraduée.

Evaluer l'incapacité de travail d'un patient et la question de la causalité naturelle, de même qu'apprécier les risques qui s'y rapportent, font partie du quotidien du médecin. C'est une activité qui l'accompagne durant toute sa carrière. Ces évaluations ont souvent des conséquences financières importantes pour les répondants des frais tels que l'AI, la SUVA et les assureurs privés. L'assurance-invalidité doit par exemple faire face à des dépenses annuelles de plus de 10 milliards de francs dans ce domaine, et l'on estime que les assureurs privés nécessitent quelque 12 000 expertises par an pour juger des prétentions d'assurance en suspens. La médecine des assurances revêt donc une grande importance, ce qui justifie de donner plus de poids à la formation pré- et postgraduée ainsi qu'à la formation continue dans ce secteur.

En 2003 est née la Communauté d'intérêts suisse de la médecine des assurances (SIM) qui, conjointement avec d'autres institutions actives dans cette branche, a développé des cours en matière d'expertises portant sur divers aspects de la médecine des assurances, une offre nouvelle à l'époque.

Quant à l'Academy of Swiss Insurance Medicine (asim), elle a été fondée en 2005.

Outre la rédaction d'expertises complexes, le plus souvent pluridisciplinaires, cette institution met également l'accent sur la formation prégraduée, postgraduée et continue en vue de participer activement à la démarche d'assurance-qualité dans le domaine de la médecine des assurances. L'asim s'attache par ailleurs à développer des cursus d'études postgrades spécifiques du type «University Professional» et «Master».

Il faut savoir que les documents relevant de la médecine des assurances, tels les certificats d'incapacité de travail ou les expertises, ont désormais souvent plus d'un destinataire. Vu leurs contextes professionnels différents, ces divers lecteurs ne parlent souvent «pas le même langage». C'est là qu'intervient la notion d'interdisciplinarité évoquée ci-dessus: la médecine des assurances est un domaine où se croisent et se rencontrent des groupes professionnels très différents. Il est donc essentiel d'apprendre à mieux se comprendre mutuellement.

Le symposium annuel de l'asim était justement consacré cette année au thème de l'interdisciplinarité. Celle-ci a été abordée dans l'optique d'une entreprise à l'activité globale, ainsi que sous l'angle de la méthodologie de la recherche et sous celui de la formation. Le sujet a ensuite été approfondi en partant de l'exemple concret du syndrome métabolique, une maladie se situant dans un contexte et demandant une approche interdisciplinaires.

C'est précisément en raison de cet aspect interdisciplinaire et de la rencontre de différents points de vue que la médecine des assurances est un domaine riche en facettes, à la fois passionnant et exigeant.

Vous trouverez un rapport de ce symposium annuel dans le présent numéro du BMS.

Dr Susi Stöhr,
membre du Comité central,
vice-présidente de la FMH